



02
2020

Dossier de renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration de Damgan

Compléments pour la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports

CONSULTING

SAFEGE
1, rue du Général de Gaulle
CS 90293
35761 SAINT GREGOIRE cedex

Agence Bretagne Pays de Loire

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version n°1

10/02/2020

BLIARD Fanny

Visa : LE SAOUT Marc



Sommaire

1.....habitats intertidaux au droit de l'émissaire de rejet sur le DPM. 2	
1.1 Cartographie des habitats intertidaux	2
1.1.1 Sables des hauts de plage à Talitres (1140-1).....	2
1.1.2 Sables grossiers et graviers, banc de maërl (1110-3)	2
1.1.3 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de Zostera marina (1110-1) 3	
2..... Incidence de l'émissaire sur les habitats intertidaux	5

Liste des illustrations

Figure 1 : Carte des habitats intertidaux au droit de l'émissaire de rejet en mer (source : d'après TBM, 2002).....	4
---	---



1 HABITATS INTERTIDEAUX AU DROIT DE L'ÉMISSAIRE DE REJET SUR LE DPM

1.1 Cartographie des habitats intertidaux

La carte des habitats intertidaux au droit de l'émissaire de rejet présentée en Figure 1 a été réalisée à partir de la cartographie des habitats intertidaux du site Natura 2000 FR5300030 – Rivière de Penerf¹.

L'implantation de la canalisation sur le domaine public maritime concernent ainsi les habitats suivants :

- Sables des hauts de plage à Talitres (1140-1) ;
- Sables grossiers et graviers, banc de maërl (1110-3) ;
- Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de *Zostera marina* (1110-1).

Les descriptions suivantes des habitats sont issues de la notice mer de la cartographie des habitats d'intérêt européen du Golfe du Morbihan et de la rivière de Penerf (CHAUVAUD et BERNARD, TBM, 2002).

1.1.1 Sables des hauts de plage à Talitres (1140-1)

Il s'agit d'un sable sec fluide soumis à l'action éolienne ou d'un sable plus ou moins compact voir bulleux. Cet habitat occupe la zone correspondant à la haute plage constituée des sables fins qui ne sont humectés que par les embruns. Cette humidification peut affecter la couche de surface la nuit et disparaît sous l'action de l'ensoleillement.

Cette zone de laisse de mer est alimentée par les matières organiques d'origines diverses. Ce sont des végétaux d'origine marine (algues, zostères...) ou terrestre (phanérogames, troncs), des organismes marins morts, notamment d'origine planctonique, transportés par le vent (Velelles, Janthines), des objets divers biodégradables ou non, appelés communément macrodéchets.

Cet habitat est une zone de recyclage du matériel organique en épave ainsi qu'une zone de nourrissage des oiseaux : Gravelots (*Charadrius hiaticula*, *C. alexandrinus*), Bécasseau variable (*Calidris alpina*), Pipit maritime (*Anthus petrosus*), etc.

Les principales menaces pesant sur cet habitat sont :

- Les rejets d'hydrocarbures ;
- Les macrodéchets : engins de pêche (filets de nylon, flotteurs, etc.), bouteilles en verre, plastiques, etc. ;
- Le nettoyage mécanique des plages.

1.1.2 Sables grossiers et graviers, banc de maërl (1110-3)

Cet habitat se présente sous forme de plaines parfois immenses, certaines ceinturant les îlots rocheux, à partir de quelques mètres de profondeur et plus profondément.

¹ N. Bernard et S. Chauvaud (TBM), 2002. Cartographie des habitats d'intérêt européen du Golfe du Morbihan et de la rivière de Penerf.



Les courants y sont forts à modérés. Ce type d'habitat est très homogène caractérisé par sa monotonie.

Cet habitat est caractérisé par des peuplements d'autant plus diversifiés que le substrat est hétérogène. La présence d'herbiers et de fonds de maërl notée dans ce site, confèrent à cet habitat une très forte valeur écologique.

Les principales menaces pesant sur cet habitat et notamment les fonds de maërl sont :

- L'enfouissement sous l'effet de fortes tempêtes ou causé par les engins traînants utilisés pour la pêche ou l'extraction ;
- La modification de l'hydrodynamisme suite à des aménagements côtiers ;
- La crépidule, une espèce de mollusques invasifs.

1.1.3 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de *Zostera marina* (1110-1)

Ces avant-plages ne sont que le prolongement sous-marin, jusqu'à 15-20 mètres, des plages intertidales (médiolittoral) des milieux à très haute énergie. Cet habitat est placé généralement face aux houles dominantes. Selon le gradient hydrodynamique décroissant de la côte vers le large, ces sables fins (médiane de 100-200 mm) sont caractérisés par une zone de charriage au contact du médiolittoral, puis par une zone d'instabilité où la couche de surface est fréquemment remaniée par les houles et les vagues. Apparaît ensuite une zone de stabilisation hydrodynamique, et enfin une zone de stabilité sédimentaire où les remaniements sont peu fréquents, comme en témoignent les premières teneurs en particules fines (5 à 10%). Ces zones traduisent les actions hydrodynamiques et ne peuvent se référer à des valeurs bathymétriques absolues. Ce sable fin constitue un substrat très compact.

La présence de nombreuses espèces de mollusques bivalves et d'amphipodes en fait un milieu très diversifié malgré le caractère peu hospitalier de cet habitat. Ces espèces sont la proie de nombreux prédateurs comme les oiseaux et les juvéniles de poissons plats (Sole, Turbot...) pour lesquels cet habitat est une véritable nourricerie. Les herbiers constituent un habitat de qualité exceptionnelle. L'inventaire d'un herbier comprend généralement plus d'une centaine d'espèces parmi lesquelles les amphipodes, les polychètes errantes et les gastéropodes sont les groupes dominants.

Les principales menaces pesant sur cet habitat sont :

- Des algues vertes peuvent se développer dans les zones littorales où la circulation résiduelle de marée est faible, et où des apports terrigènes non négligeables d'azote inorganique ont lieu au printemps et en été ;
- Les activités de dragage et de chalutage pouvant détruire les herbiers ;
- La turbidité croissante des eaux côtières, de même que le développement d'algues vertes localement, peuvent être, par réduction de l'apport de lumière, un élément défavorable pour leur maintien.

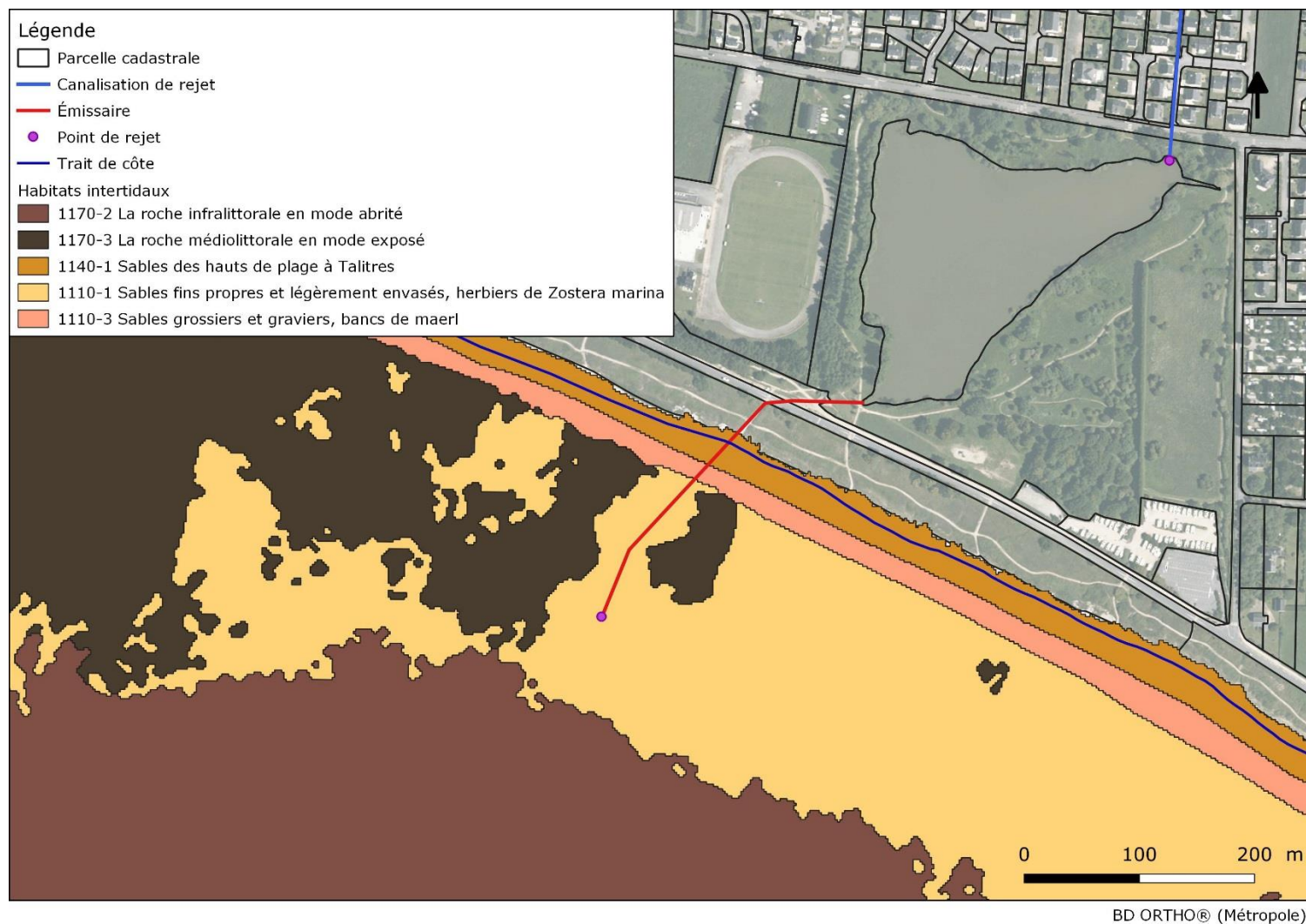


Figure 1 : Carte des habitats intertidaux au droit de l'émissaire de rejet en mer (source : d'après TBM, 2002)



2 INCIDENCE DE L'EMISSAIRE SUR LES HABITATS INTERTIDEAUX

Du fait :

- De l'implantation ancienne de l'émissaire (1986), les habitats ont pu se reconstituer depuis, d'autant que la canalisation est en grande partie enterrée et lestée ce qui empêche son déplacement ;
- De l'absence de bancs de maërl ou d'herbiers au niveau de la canalisation ;
- De l'absence de travaux prévu à court terme sur la canalisation ;
- Du respect des normes qualitatives de rejet de la station d'épuration (suivis réalisés en sortie de lagune) ;
- De l'interdiction du rejet des eaux épurées en mer en période estivale (de juillet à septembre) ;
- Des résultats des modélisations du rejet montrant une bonne dilution de la quantité d'E. coli par les courants au niveau des eaux côtières ;
- Des résultats des suivis bactériologiques réalisés sur le gisement de Landrezac et des suivis de la qualité des eaux de baignade de la plage de Landrezac qui ont démontré que le rejet des eaux épurées de la station n'avait pas d'impact significatif sur la qualité de l'eau,

L'impact de la canalisation et du rejet des eaux épurées de la station d'épuration de Damgan sur les habitats d'intérêt communautaire est négligeable.